

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 325-2608

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 325-2608

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Présidentes et présidents des conseils scolaires de district et des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : L'honorable Kathleen Wynne
Ministre de l'Éducation

DATE : Le 4 novembre 2008

OBJET : **Modernisation de la gouvernance des conseils scolaires**

Dans le rapport intitulé « Tonifier l'éducation en Ontario », publié l'hiver dernier, le gouvernement indiquait ce qui suit :

Les dirigeants des conseils scolaires (conseillères et conseillers scolaires, directrices et directeurs de l'éducation, agentes et agents de supervision) ont eux aussi besoin de perfectionnement continu pour renforcer leur capacité à collaborer à la mise en œuvre des priorités fondamentales et à l'établissement des conditions favorables nécessaires. À cet égard, d'autres efforts s'imposent pour améliorer la gouvernance des conseils scolaires et les relations entre les conseillères et conseillers scolaires et les directrices et directeurs de l'éducation. Dix ans après l'apport de changements considérables au mode de gestion des conseils scolaires, il est temps de clarifier et de moderniser le rôle des conseillères et conseillers afin qu'ils disposent des appuis nécessaires pour prendre les décisions éclairées essentielles à la réussite des élèves.

Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons créé un Comité pour l'examen de la gouvernance en vue de respecter cet engagement. Le mandat de ce comité comportera les éléments suivants :

- Recommander des façons de moderniser et de clarifier, dans la *Loi sur l'éducation*, les fonctions, pouvoirs et responsabilités des conseils scolaires, présidentes et présidents, conseillers et conseillères et directions de l'éducation, tout en renforçant les relations entre les responsables élus en tant que groupe et le directeur ou la directrice de l'éducation en tant que seul employé responsable devant le conseil;
- Identifier et recommander des pratiques de gouvernance efficaces à appliquer au secteur de l'éducation, notamment :
 - des codes de conduite pour les conseillers et conseillères, à appliquer à l'échelle provinciale ou à l'échelle du conseil;
 - des comités de vérification qui comprennent des membres externes;

- Proposer un programme, à long terme, en vue de renforcer la capacité des conseillères et conseillers scolaires;
- Recommander, après consultation des associations de conseillères et conseillers, un contenu et un format approprié pour d'éventuels règlements concernant les intérêts de la province, visant à assurer qu'un conseil donné atteint les résultats précisés dans la réglementation, tels que l'amélioration de la littératie et de la numératie, ainsi que du taux d'obtention du diplôme.

Les domaines suivants ne relèvent pas du mandat de ce comité : les dépenses et les honoraires des conseillères et conseillers, les limites géographiques des conseils et le régime actuel composé de quatre systèmes scolaires.

La modernisation de la gouvernance des conseils scolaires aurait dû être faite il y a longtemps. Mentionnons, à titre d'exemple, que la *Loi sur l'éducation* fait état des pouvoirs des conseils concernant l'érection de clôtures, la création d'un corps de cadets et l'achat de lait pour les élèves, mais elle ne définit pas la responsabilité des conseils en ce qui a trait à l'amélioration du rendement des élèves.

Plus important encore, une gouvernance saine est la clé permettant à toute organisation d'obtenir de meilleurs résultats. Dans ses délibérations, le comité tiendra compte du travail sur la gouvernance des conseils scolaires, qui se poursuit dans le cadre de l'examen opérationnel. Jusqu'ici, 14 conseils scolaires se sont volontairement soumis à un examen réalisé par des experts externes dont l'objectif était de comparer les pratiques en vigueur dans les conseils aux pratiques exemplaires dans le domaine de la gouvernance.

Le Comité pour l'examen de la gouvernance sera coprésidé par Rick Johnson et Madeleine Chevalier. Rick Johnson est président de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, ancien président de l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA) et président du Trillium-Lakelands District School Board. Madeleine Chevalier est conseillère et ancienne présidente du Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est et ancienne présidente de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Le comité sera également composé des membres suivants : Harold Brathwaite, directeur général du regroupement des Enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario et ancien directeur de l'éducation du Peel District School Board; Denis S. Chartrand, ancien directeur de l'éducation du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et ancien président du Conseil des directions de l'éducation de l'Ontario (CODE); Penny Milton, chef de la direction de l'Association canadienne d'éducation, ancienne présidente du Toronto Board of Education, ancienne directrice générale de l'OPSBA et ancienne sous-ministre; et Paula Peroni, présidente de l'Ontario Catholic School Trustees' Association, vice-présidente de l'Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques et présidente du Sudbury Catholic District School Board.

Le comité invitera les intervenants provinciaux à lui faire part de leurs observations et s'entretiendra avec des conseillères et conseillers et des directions de l'éducation, ainsi que des groupes de réflexion formés de conseils d'école et de représentants des parents, avant de formuler ses recommandations d'ici la fin de l'hiver de 2009. De plus amples informations sur le processus de consultation seront fournies à une date ultérieure.

À la suite de cet examen de la gouvernance, le Ministère a l'intention de demander, au printemps 2009, des modifications à la *Loi sur l'éducation* et de déposer, durant l'été 2009, des règlements concernant l'intérêt de la province portant sur le rendement des élèves, la littératie, la numératie, ainsi que le taux d'obtention du diplôme.

Une bonne gouvernance comprend une utilisation accrue des données et des résultats, afin d'évaluer notre travail collectif, de suivre nos progrès et de trouver des solutions aux situations nécessitant des directives supplémentaires. J'ai demandé au sous-ministre de communiquer avec les représentants du CODE en vue d'établir les exigences minimales concernant les rapports annuels des directions de l'éducation pour l'année 2008. Ces exigences permettront d'assurer la cohérence des informations partagées dans l'ensemble du système, dans le cadre du travail important que nous avons entrepris. De plus, les conseillères et conseillers bénéficieront d'un meilleur soutien lorsqu'ils devront prendre des décisions critiques ayant trait à la réussite des élèves.

Je vous remercie de votre leadership continu envers les écoles de l'Ontario financées par les fonds publics. Je me réjouis d'entamer ce travail de modernisation de la gouvernance dans notre secteur et de renforcer notre responsabilité partagée à l'égard des trois grands objectifs du gouvernement dans le domaine de l'éducation : améliorer le rendement des élèves, réduire les écarts en matière de rendement des élèves et augmenter la confiance envers l'éducation publique.

La ministre de l'Éducation,

Kathleen Wynne

c.c. Membres de la Table ronde de partenariat en éducation
Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision des administrations scolaires